



# BULLETIN OFFICIEL DES ACTES de Voies navigables de France



Année 2016 N°25  
27 juin 2016

-	Décision du 30 mars 2016 portant délégation de signature agence comptable secondaire de Lille	P 2
-	Décision du 2 mai 2016 portant délégation de signature agence comptable secondaire de Lyon	P 4
-	Décisions du 4 mai 2016 portant délégation de signature agence comptable secondaire DT Nord-Est (2)	P 6

*Le bulletin officiel de Voies navigables de France comporte les textes émis par l'établissement public et intéressant les usagers de la voie d'eau.*

*Il est possible de l'obtenir à titre gratuit et sur simple demande, soit au numéro, soit en s'abonnant.  
Toute demande doit être adressée à la division Gouvernance et Sécurité Défense du siège de l'établissement,  
175, rue Ludovic Boutleux- CS. 30820 - 62408 BETHUNE Cedex*



**DECISION DE DELEGATIONS DE SIGNATURES**

**AGENCE COMPTABLE SECONDAIRE DE LILLE**

**L'Agent Comptable secondaire de Voies navigables de France de LILLE,**

Vu le décret n° 2012-1246 du 07 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique  
Vu les normes comptables applicables à Voies navigables de France  
Vu le procès-verbal de remise de service du 01/09/2015 installant Monsieur Patrick THIERY en qualité d'agent comptable secondaire de Voies navigables de France  
Vu les décisions portant approbation de l'organigramme de l'Etablissement,

**DECIDE**

Article 1 : Madame Françoise PIAT reçoit délégation à l'effet de signer en son nom tous actes et documents relevant des fonctions de l'agent comptable secondaire et de le représenter dans les instances, commissions ou réunions auxquelles il participe.

Mandataire  
Mme Françoise PIAT, Adjointe

Signature

Paraphe

Article 2 : Madame Evelyne LEDUCQ reçoit délégation à l'effet de signer en son nom les actes et documents relevant des fonctions de l'agent comptable secondaire pour les activités suivantes : signer les lettres de rappels, commandements de payer, états exécutoires, les courriers afférents à l'attribution de délais de paiements pour des montants inférieurs ou égaux à 1 000.00 € (mille euros), signer les accusés de réception d'oppositions à tiers détenteurs, saisies, ou tout courrier ayant trait au recouvrement, signer les réponses aux demandes de renseignements des organismes ayant un droit de communication, signer les demandes de renseignements, signer les courriers de répartitions des créances de l'établissement dans le cadre de dévolutions successorales, signer les premiers courriers ou courriers de relances des banques et instances, pompes funèbres, tutelles, saisies de retraite..., signer tout courrier interne à l'Agence, signer tous chèques et ordres de débit, télécopies de confirmation de télétransmission de fichiers de virements dématérialisés, endosser tous chèques et de signer tous bordereaux de remises de chèques à l'encaissement et de fichiers dématérialisés de prélèvements, obtenir copies des relevés de

175 rue Ludovic Boutleux – BP 30820 – 62408 BETHUNE Cedex  
T. +33 (0)3 21 63 24 24 F. +33 (0)3 21 63 24 42 www.vnf.fr

Etablissement public de l'État à caractère administratif  
article L 4311-1 du code des transports TVA intracommunautaire FR 69 130 017 791  
SIRET 130 017 791 00018, Compte bancaire : Agent comptable de VNF, ouvert à la Trésorerie Générale du Pas-de-Calais  
n° 10071 62000 00001010584 77, IBAN FR75 1007 1620 0000 0010 1058477, BIC n°TRPUFRP1

comptes et notifications d'avoirs, retirer les plis recommandés adressés au titulaire par le teneur de comptes, opérer des versements d'espèces ou des retraits à vue, manier le coffre-fort.

Mandataire  
Mme Evelyne LEDUCQ, Assistante

Signature



Paraphe




Article 3 : L'agent comptable secondaire est chargé de l'exécution de la présente décision et de son annexe qui seront publiées au bulletin officiel de VNF, affichées dans les locaux du siège et transmises au destinataire prévu par l'article 190 du décret du 07 novembre 2012 précité.

Fait à Lille, le 30 mars 2016



VU POUR AGREMENT,

Le Directeur Territorial de VNF



Benoît Rochet

L'Agent Comptable,



Patrick THIERY

175 rue Ludovic Boutleux – BP 30820 – 62408 BETHUNE Cedex  
T. +33 (0)3 21 63 24 24 F. +33 (0)3 21 63 24 42 www.vnf.fr

Établissement public de l'État à caractère administratif.  
article L 4311-1 du code des transports TVA intracommunautaire FR 69 130 017 791  
SIRET 130 017 791 00018. Compte bancaire : Agent comptable de VNF, ouvert à la Trésorerie Générale du Pas-de-Calais  
n° 10071 62000 00001010684 77, IBAN FR76 1007 1620 0000 0010 1058477, BIC n°TRPUFRP1



**DECISION DE DELEGATIONS DE SIGNATURES**

**AGENCE COMPTABLE SECONDAIRE DE LYON**

**L'Agent Comptable secondaire de Voies navigables de France de LYON,**

Vu le décret n° 2012-1246 du 07 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique  
Vu les normes comptables applicables à Voies navigables de France  
Vu le procès-verbal de remise de service du 01/03/2013 installant Madame Claudine BARDIN-FLOIRAS en qualité d'agent comptable secondaire de Voies navigables de France  
Vu les décisions portant approbation de l'organigramme de l'Etablissement,

**DECIDE**

Article 1 : Madame Patricia CHAYMOL reçoit délégation à l'effet de signer en son nom tous actes et documents relevant des fonctions de l'agent comptable secondaire et de le représenter dans les instances, commissions ou réunions auxquelles il participe.

Mandataire  
Mme Patricia CHAYMOL, Adjointe

Signature

Paraphe

Article 2 : En son absence et en l'absence de Madame Patricia CHAYMOL, Monsieur BERROU, Madame ACINAS, Madame ROSSIGNOL, Madame LEPAROUX reçoivent délégation à l'effet de signer en son nom tous actes et documents relevant des fonctions de l'agent comptable secondaire et de le représenter dans les instances, commissions ou réunions auxquelles il participe.

Mandataire  
Mr BERROU Abdel,  
Chargé de Gestion « Recettes »

Signature

Paraphe

2 rue de la Quarantaine – 69005 LYON  
T. +33 (0)4 72 56 59 31 F. +33 (0)4 72 56 58 90 [www.vnf.fr](http://www.vnf.fr)

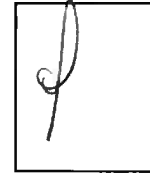
Établissement public de l'État à caractère administratif,  
article L 4311-1 du code des transports TVA intracommunautaire FR 89 130 017 791  
SIRET 130 017 791 00018, Compte bancaire : Agent comptable de VNF, ouvert à la DRFIP Auvergne Rhône Alpes  
, IBAN FR76 1007 1690 0000 0010 0427058, BIC n°TRPUFRP1

Mandataire  
Mme ACINAS Odile,  
Chargée de Gestion « Recettes »

Signature

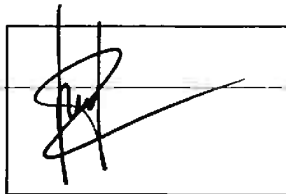


Paraphe

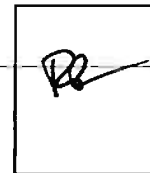


Mandataire  
Mme ROSSIGNOL Pascale  
Chargée de Gestion « Recettes »

Signature

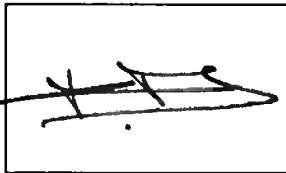


Paraphe

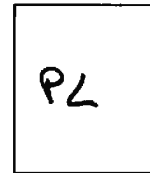


Mandataire  
Mme LEPAROUX Pascale  
Chargée de Gestion « Dépenses »

Signature



Paraphe



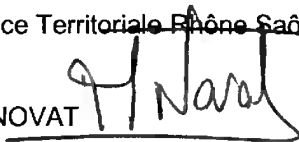
Article 3 : L'agent comptable secondaire est chargé de l'exécution de la présente décision et de son annexe qui seront publiées au bulletin officiel de VNF, affichées dans les locaux du siège et transmises au destinataire prévu par l'article 190 du décret du 07 novembre 2012 précité.

Fait à Lyon, le 02/05/2016

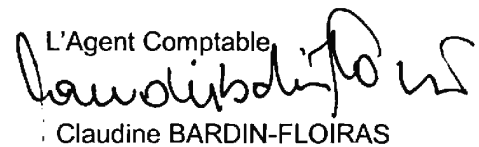
**VU POUR AGREMENT,**

La Directrice Territoriale Rhône Saône de VNF

Monique NOVAT



L'Agent Comptable



Claudine BARDIN-FLOIRAS

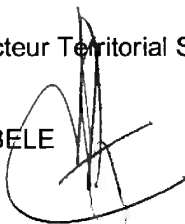
Le Directeur Territorial Centre Bourgogne de VNF

Frédéric LASFARGUES



Le Directeur Territorial Sud-Ouest de VNF

Jean ABELE



2 rue de la Quarantaine – 69005 LYON  
T. +33 (0)4 72 56 59 31 F. +33 (0)4 72 56 58 90 www.vnf.fr

Établissement public de l'État à caractère administratif,  
article L 4311-1 du code des transports TVA intracommunautaire FR 89 130 017 791  
SIRET 130 017 791 00018, Compte bancaire : Agent comptable de VNF, ouvert à la DRFIP Auvergne Rhône Alpes  
, IBAN FR76 1007 1690 0000 0010 0427058, BIC n°TRPUFRP1



**DECISION DE DELEGATIONS DE SIGNATURES**

**AGENCE COMPTABLE SECONDAIRE VNF EST**

**L'Agent Comptable secondaire de Voies navigables de France VNF EST,**

Vu le décret n° 2012-1246 du 07 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique  
Vu les normes comptables applicables à Voies navigables de France  
Vu le procès-verbal de remise de service des 11 février et 14 février 2011 installant Madame MARGRAITTE Joëlle en qualité d'agent comptable secondaire de Voies navigables de France  
Vu les décisions portant approbation de l'organigramme de l'Etablissement,

**DECIDE**

Article 1 : Madame MARQUIS Claudine reçoit délégation à l'effet de signer en son nom tous actes et documents relevant des fonctions de l'agent comptable secondaire et de la représenter dans les instances, commissions ou réunions auxquelles elle participe.

Mandataire  
Mme MARQUIS Claudine, adjointe

Signature

Paraphe

Article 2 : Madame BELS Valérie reçoit délégation à l'effet de signer en son nom tous actes et documents relevant des fonctions de l'agent comptable secondaire et de la représenter dans les instances, commissions ou réunions auxquelles elle participe.

Mandataire  
Mme BELS Valérie, responsable pôle recettes

Signature

Paraphe

175 rue Ludovic Boutleux – BP 30820 – 62408 BETHUNE Cedex  
T. +33 (0)3 21 63 24 24 F. +33 (0)3 21 63 24 42 www.vnf.fr

Établissement public de l'État à caractère administratif,  
article L 4311-1 du code des transports TVA intracommunautaire FR B9 130 017 791  
SIRET 130 017 791 00018, Compte bancaire : Agent comptable de VNF, ouvert à la Trésorerie Générale du Pas-de-Calais  
n° 10071 62000 00001010584 77, IBAN FR76 1007 1620 0000 0010 1058477, BIC n°TRPUFRP1

Article 3 : L'agent comptable secondaire est chargé de l'exécution de la présente décision et de son annexe qui seront publiées au bulletin officiel de VNF, affichées dans les locaux du siège et transmises au destinataire prévu par l'article 190 du décret du 07 novembre 2012 précité.

Fait à Nancy, le 4 mai 2016

**VU POUR AGREMENT,**

Le Directeur Territorial de Strasbourg,

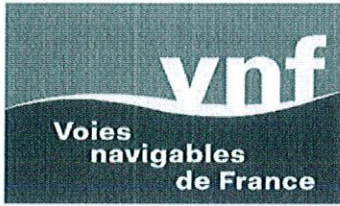
Directeur Territorial  
  
**G. ROUAS**

L'Agent Comptable Secondaire,



175 rue Ludovic Boutleux – BP 30820 – 62408 BETHUNE Cedex  
T. +33 (0)3 21 63 24 24 F. +33 (0)3 21 63 24 42 [www.vnf.fr](http://www.vnf.fr)

Établissement public de l'État à caractère administratif,  
article L 4311-1 du code des transports TVA intracommunautaire FR 89 130 017 791  
SIRET 130 017 791 00018, Compte bancaire : Agent comptable de VNF, ouvert à la Trésorerie Générale du Pas-de-Calais  
n° 10071 62000 00001010584 77, IBAN FR76 1007 1620 0000 0010 1058477, BIC n°TRPUFRP1



**DECISION DE DELEGATIONS DE SIGNATURES**

**AGENCE COMPTABLE SECONDAIRE VNF EST**

**L'Agent Comptable secondaire de Voies navigables de France VNF EST,**

Vu le décret n° 2012-1246 du 07 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique  
Vu les normes comptables applicables à Voies navigables de France  
Vu le procès-verbal de remise de service des 11 février et 14 février 2011 installant Madame MARGRAITTE Joëlle en qualité d'agent comptable secondaire de Voies navigables de France  
Vu les décisions portant approbation de l'organigramme de l'Etablissement,

**DECIDE**

Article 1 : Madame MARQUIS Claudine reçoit délégation à l'effet de signer en son nom tous actes et documents relevant des fonctions de l'agent comptable secondaire et de la représenter dans les instances, commissions ou réunions auxquelles elle participe.

Mandataire  
Mme MARQUIS Claudine, adjointe

Signature

Paraphe

Article 2 : Madame BELS Valérie reçoit délégation à l'effet de signer en son nom tous actes et documents relevant des fonctions de l'agent comptable secondaire et de la représenter dans les instances, commissions ou réunions auxquelles elle participe.

Mandataire  
Mme BELS Valérie, responsable pôle recettes

Signature

Paraphe

175 rue Ludovic Boutleux – BP 30820 – 62408 BETHUNE Cedex  
T. +33 (0)3 21 63 24 24 F. +33 (0)3 21 63 24 42 [www.vnf.fr](http://www.vnf.fr)

Établissement public de l'État à caractère administratif,  
article L 4311-1 du code des transports TVA intracommunautaire FR 89 130 017 791  
SIRET 130 017 791 00018, Compte bancaire : Agent comptable de VNF, ouvert à la Trésorerie Générale du Pas-de-Calais  
n° 10071 62000 00001010584 77, IBAN FR76 1007 1620 0000 0010 1058477, BIC n°TRPUFRP1



Article 3 : L'agent comptable secondaire est chargé de l'exécution de la présente décision et de son annexe qui seront publiées au bulletin officiel de VNF, affichées dans les locaux du siège et transmises au destinataire prévu par l'article 190 du décret du 07 novembre 2012 précité.

Fait à Nancy, le 4 mai 2016

**VU POUR AGREMENT,**

Le Directeur Territorial du Nord Est,

  
**Didier DIEUDONNE**  
Directeur Territorial du Nord-Est

L'Agent Comptable Secondaire,



175 rue Ludovic Boutleux – BP 30820 – 62408 BETHUNE Cedex  
T. +33 (0)3 21 63 24 24 F. +33 (0)3 21 63 24 42 [www.vnf.fr](http://www.vnf.fr)

Établissement public de l'État à caractère administratif,  
article L 4311-1 du code des transports TVA intracommunautaire FR89 130 017 791  
SIRET 130 017 791 00018, Compte bancaire : Agent comptable de VNF, ouvert à la Trésorerie Générale du Pas-de-Calais  
n° 10071 62000 00001010584 77, IBAN FR76 1007 1620 0000 0010 1058477, BIC n°TRPUFRP1